



Achat d'un fauteuil de massage sur internet

Par Visiteur

J'ai acheté un fauteuil de massage sur le cite vente unique.com.Ce fauteuil ne fonctionne pas,je l'ai signalé le jour de la reception,depuis j'ai envoyé 3 messages et je n'ai aucune réponse.Que dois-je faire ?un premier prélèvement de 219.? a été fait sur mon compte bancaire,et 2 autres sont prévus pour Aout et septembre.Puis je faire opposition?Merci de me répondre,recevez mes salutations sincères.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Que dois-je faire ?

L'article L.211-7 du code de la consommation dispose que: "Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de six mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire."

Vous êtes donc en droit d'exiger la conformité. De ce fait dans un premier temps vous devez mettre en demeure votre vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception en lui demandant de vous remplacer ou de réparer le fauteuil défectueux (art. L211-9 du code de la consommation: en cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien).

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, vous pouvez rendre le bien et vous faire restituer le prix ou garder le bien et vous faire rendre une partie du prix.

Si le vendeur refuse toutes dispositions, vous pouvez saisir le tribunal d'instance.

Surtout en aucun cas vous ne pouvez faire opposition sur les prélèvements.

Cordialement